



Amiens , le 06 février 2014

LE CE Mode d'emploi

La Composition du CE

4 élus FO – 4 élus CFDT – 1 élu CGT – 2 élus CFTC

Pour fonctionner correctement, le CE Picardie a décidé la mise en place d'un Bureau, qui est facultatif selon la loi et son fonctionnement est déterminé dans le règlement intérieur. Il est composé obligatoirement de la secrétaire du CE (FO), elle peut être assistée d'un(e) secrétaire adjoint(e), d'un(e) trésorier (ière) et d'un(e) trésorier (ière) adjoint(e).

Nous avions une secrétaire adjointe (FO) qui a démissionné de ses fonctions lors du CE de décembre 2013. La secrétaire est donc épaulée dans ses attributions par une trésorière : (FO). Il n'y a pas de trésorier (ière) adjoint. Nous avions une salariée à temps plein qui ne travaillera plus pour le CE puisqu'elle intègre un autre service de la DR.
Le Bureau ne comporte donc plus que 2 membres pour traiter les demandes de près de 1500 agents !

La CFDT n'a pas souhaité proposer des candidatures pour des questions de fierté, de personnes, de pouvoir ou contre pouvoir... Les PV parlent d'eux-mêmes. La CFTC n'intégrera pas le Bureau pour la raison suivante :
Il faut être un membre élu ou suppléant du CE pour faire partie : notre équipe au CE a été totalement renouvelée et est encore en développement de compétences.
Pour autant, la CFTC est active pour le CE : nous avons largement participé au classement des dossiers, nous avons pris la Présidence d'une Commission obligatoire (Formation), la suppléance de la Présidence d'une Commission facultative(Budget), nous nous rendons disponibles pour la distribution de chèques vacances...

Les Orientations de la CFTC

1/ Nous sommes accusés d'être contre les ENFANTS or la première valeur de notre syndicat est celle de la « **FAMILLE** » Nous voulons que **l'évolution des modes de vie** soit intégrée dans les projets du CE : famille recomposée, PACS, célibataire, salariés qui n'ont pas ou plus d'enfants(enfants majeurs mais toujours à charge ..)
2/ La simplification : aujourd'hui pour une garde d'enfants, il faut X documents parfois envoyés 2 fois pour quelques 3 euros. Nous sommes pour la réduction des coûts annexes et du temps de traitement vu qu'il n'y a plus que 2 membres au bureau et ainsi redistribué un maximum d'argent aux salariés(es)
3/ Une **répartition plus équitable** et **une liberté d'utilisation** : l'agent sera libre de disposer des prestations en fonction de sa situation
4/ Développer une **politique sociale** en faveur des familles en difficultés : prêt secours
5/ Lutter contre la paupérisation des salariés : favoriser les plus bas salaires (imposé par l'URSSAF)
6/Appliquer les règles URSSAF pour éviter un redressement (Un redressement impacte forcément la ligne ASC et donc le budget prestations) , prendre en compte le salaire de l'agent et non plus le revenu imposable de sa famille
7/ **Rendre plus autonome la CASC** , simplifier son fonctionnement et proposer des prestations innovantes

….FO et CGT nous accusent de conspirer avec la CFDT. Nous ne conspirons pas, nous ne décidons pas à la place des agents mais avec eux !

Constat et Résultat de l'enquête

Plus de la moitié des agents (53%) n'ont pas ou plus d'enfants à charge ou qui ne correspondent pas aux critères URSSAF (lien de filiation). Avec la proposition de budget 2014, seul 27% du budget leur aurait été destiné.
Il y a un plus grand nombre d'agents à servir et le budget n'a pas augmenté de manière substantielle donc mathématiquement les prestations seront plus faibles.

Ce que nous disent les agents :

- Devant la complexité des formulaires et des justificatifs à fournir, ils préféreraient que l'argent alloué à la garde d'enfants soit redistribué et utilisable comme bon leur semble.
- Beaucoup argumentent que l'aide à la garde d'enfants fait double emploi avec les aides CAF (d'autant plus que le montant de l'aide CAF est retiré de l'aide versée par le CE)
- Les voyages sont peu accessibles et ils ont l'impression que les critères de sélection ne sont pas justes
- Nos propositions de spectacles, billetterie ne sont pas assez diversifiées et ne concernent pratiquement que les mêmes secteurs. D'autres nous informent que nous ne sommes pas assez compétitifs au niveau des prix.
- Le critère de composition familiale notamment pour la billetterie est discriminant pour les célibataires (33 % des agents Pôle emploi Picardie !) ou personnes n'ayant pas ou plus d'enfants. Hier il était possible de prendre un billet de cinéma pour un enfant de 6 mois !
- L'agent est attaché aux prestations vacances et Noël.

Le budget prévisionnel présenté au CE du 30 janvier 2014

La présidente de la commission budget (CGT)elle même nous a alerté quant aux incertitudes planant sur la faisabilité de ce budget car il reste des demandes de 2013 à traiter et l'effectif n'est pas consolidé : on annonce 50 embauches supplémentaires.

FO et CGT voulaient bloquer les montants globaux des prestations enfants et adultes sans aller dans le détail et libérer le budget billetterie avec le risque de diminuer encore la prestation adulte pour tenir les budgets. En votant le budget global prévisionnel, nous n'aurions plus eu de marge de manœuvre. Le Noël des enfants n'y était pas budgété (car pas assez d'argent).

Nous avons alerté les élus CE que selon l'URSSAF, **les prestations doivent être évaluées en fonction du salaire de l'agent et non du revenu fiscal de la famille**, ce qui change la répartition et le montant des prestations.

FO et CGT contestent cette règle malgré un écrit du contrôleur URSSAF.

Le solde définitif des comptes 2013 n'est pas connu mais nous savons que certains postes de budget ont été dépassés. Nos stocks billetterie sont quasiment épuisés . De surcroit, aucune rentrée d'argent n'est prévue.

Lors de la suspension de séance, nous avons demandé un report de la décision. FO et CGT ont refusé, nous avons donc voté **contre** ce budget car en l'état il ne nous convient pas et aucune simplification des démarches n'étaient validées. La priorité des collègues est de bénéficier des aides aux vacances et d'avoir une prestation noël

La CFDT a voté contre le budget prévisionnel pour des raisons similaires aux nôtres que nous avions exprimés en commission budget : personne n'était donc pris au dépourvu

Tentative de blocage !

En réaction à ce vote , la présidente de la commission budget (CGT) a démissionné de son poste , c'est ce comportement impulsif qui fait que les prestations ne seront servies qu'en mars. Grâce au bon sens de notre DR , un CE extraordinaire aura lieu avant le CE de février pour élire un nouveau président de commission budgétaire et ainsi débloquer les affaires. Nous n'étions pas favorable à la création de cette commission , encore une fois nous avions raison !

Nos propositions

Pour chaque agent, cette déclinaison de 3 subventions :

Une prestation Agent :	Chèques vacances (sans justificatifs) + Allocations Activités (Remboursement sur facture(s) vacances, sport, culture) + Noël
Enfant moins de 18 ans :	Allocations Activités (Remboursement sur facture(s) vacances, sport, culture) + Noël.
Pour les + de 18 ans :	Rentrée Etudiant + Noël

- Il n'y aurait plus de subventions prévues pour la billetterie, les sorties et spectacles uniquement des propositions négociées à prix CE: **l'argent serait reporté sur la dotation agent** et il **serait libre** de l'utiliser comme bon lui semble.
- La CASC aura pour rôle d'aller démarcher des prestataires et d'obtenir des réductions intéressantes pour les agents : elle pourra faire des propositions directement aux agents sans passer par le CE (réduction des délais de traitement et fin des formulaires à présenter au CE).
- En fin d'année, l'éventuel reliquat sera redistribué aux agents.

Dès que nous aurons récupéré les requêtes chiffrées demandées au service RH , nous pourrons être plus précis dans nos propositions et vous proposer un tableau récapitulatif

syndicat.cftc-picardie@pole-emploi.fr **06 14 59 48 07**

CFTC Emploi Picardie **SYNDICAT APOLITIQUE ET CONSTRUCTIF**